



VELOROUTE 52 ENTRE CROUTTES-SUR-MARNE ET TRELOU-SUR-MARNE LE PROJET S’AFFINE !

La Véloroute nationale 52 reliera à terme Paris à Strasbourg, en traversant le Sud de l’Aisne sur 48 kilomètres le long de la rivière Marne, depuis Crouttes-sur-Marne jusqu’à Trélou-sur-Marne.

Le Conseil départemental est maître d’ouvrage de ce projet dont le montant est évalué à plus de 8 millions d’euros dans sa partie axonaise. A ce titre, il est déterminé à réaliser dans les meilleurs délais cet investissement structurant pour l’usage des mobilités douces et l’attractivité touristique de l’Aisne. L’Europe, l’Etat et la Région seront sollicités le moment venu pour cofinancer cette opération.

Ainsi, de nombreuses études sont actuellement menées afin de préciser les caractéristiques du projet et d’assurer sa compatibilité avec les usages antérieurs des bords de Marne, qu’il s’agisse des activités agricoles ou de loisirs.

Réunis le 20 janvier 2022 à Château-Thierry, les conseillers départementaux des cantons d’Essômes-sur-Marne, Anne Maricot et Dominique Duclos, et de Château-Thierry, Michèle Fuselier et Sébastien Eugène, ont réalisé un point d’étape complet sur l’avancée du projet avec Mathieu Fraise, vice-président du Conseil départemental en charge des équipements et des infrastructures.

Lors de cette réunion, il a notamment été acté que les conseillers départementaux concernés et Matthieu Fraise iront prochainement à la rencontre des maires et conseillers municipaux des 15 communes intéressées par le projet dans le but de partager les informations sur l’état actuel du dossier et de prendre connaissance des besoins spécifiques des territoires avant de finaliser les plans d’aménagement.

Les communes concernées par l’itinéraire de la Véloroute 52 sont les suivantes :

- Trélou-sur-Marne
- Passy-sur-Marne
- Barzy-sur-Marne
- Jaulgonne
- Chartèves

- Mont-Saint-Père
- Gland
- Brasles
- Château-Thierry
- Essômes-sur-Marne
- Azy-sur-Marne
- Romeny-sur-Marne
- Saulchery
- Charly-sur-Marne
- Crouttes-sur-Marne

